

E/2796/Rev.1
E/CN.12/387/Rev.1



NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

RAPPORT SUR LA SIXIEME SESSION

(29 août - 16 septembre 1955)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: VINGTIEME SESSION

SUPPLEMENT No 10A

NEW-YORK

fondements plus solides le développement futur de la région,

b) Qu'il faut, néanmoins, tout en progressant vers ce but, défendre les niveaux de l'emploi et des salaires, ainsi que les conditions de vie et de travail dans lesdits pays,

Recommande au secrétariat:

1. D'entreprendre, au moment qu'il jugera opportun, une enquête préliminaire au cours de laquelle il étudiera sous l'angle pratique les divers facteurs d'ordre technique, économique et social qui influent sur la productivité dans l'économie de l'Amérique latine;

2. De chercher, en menant cette enquête, à dégager des conclusions qui puissent servir de guide pour le choix des branches de l'activité économique auxquelles, en raison de leur importance pour le développement économique général, on devra donner la préférence lors de la mise en œuvre de mesures visant à l'accroissement de la productivité;

3. D'accorder, dans les études qu'il consacrera à l'avenir à des industries données, une attention particulière aux problèmes de la productivité et aux méthodes à recommander pour la développer grâce à l'action conjuguée de l'Etat, des entrepreneurs et des travailleurs;

4. De soumettre, en collaboration avec d'autres organismes nationaux et internationaux, les résultats de son enquête préliminaire à des réunions d'experts en la matière, en vue d'une action sur les plans national et international.

SÉLECTION ET PRODUCTIVITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Résolution 87 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/396)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) Que l'accroissement de la production agricole des pays latino-américains est une des conditions essentielles de développement économique,

b) Que les conclusions de l'étude commune à la CEPAL et à la FAO ont montré la nécessité d'un choix dans le développement des activités agricoles en Amérique latine, et exprimant en même temps sa satisfaction que ces deux organismes aient collaboré dans ce genre d'étude,

c) Que l'extension de ces études permettrait de compléter les données pouvant servir à une planification efficace du développement agricole,

d) Que, pour réaliser cette planification, il est indispensable de connaître les données fondamentales permettant de conduire à des conclusions sur les problèmes de productivité de la main-d'œuvre et de rentabilité des investissements dans l'agriculture, les conditions écologiques de chaque pays et tous autres facteurs,

e) Que la productivité de la main-d'œuvre est étroitement liée à la densité démographique,

Recommande:

1. Que la FAO et le secrétariat de la CEPAL poursuivent et étendent en commun leurs études sur la nécessité d'un choix dans le développement des activités agricoles en Amérique latine;

2. Que le secrétariat de la CEPAL, conjointement avec la FAO, poursuive ses recherches sur la productivité de la main-d'œuvre et du capital dans l'agriculture en Amérique latine, en tenant dûment compte de

la diversité des problèmes que pose l'existence de populations rurales de densités différentes.

COORDINATION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Résolution 88 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/397)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

1. Qu'il serait souhaitable d'assurer une coordination appropriée entre les programmes nationaux de développement agricole aux fins d'une meilleure utilisation des ressources disponibles, ainsi que de l'intensification des échanges commerciaux entre les pays de l'Amérique latine et du commerce mondial,

2. Que cette meilleure coordination de la production agricole des divers pays aiderait à éviter les inconvénients que peuvent présenter, quand on les pousse à l'extrême, les politiques tendant à permettre à chaque nation de se suffire à elle-même,

3. Que le développement sélectif de la production agricole doit s'effectuer compte tenu des caractéristiques écologiques des différentes parties de l'Amérique latine, ainsi que des conditions économiques et sociales qui y règnent,

4. Que le développement sélectif de la production agricole doit s'accompagner d'un accroissement approprié de la consommation et d'une élévation des niveaux de l'alimentation et de la nutrition,

5. Que l'existence d'un mécanisme de distribution défectueux compromet la bonne utilisation de la production agricole aux fins de la consommation nationale et du commerce extérieur,

Recommande:

1. Aux gouvernements des Etats membres:

a) De tenir compte, dans l'élaboration des programmes de développement agricole, des facteurs écologiques, économiques et sociaux propres à leurs pays respectifs, ainsi que des programmes correspondants des autres pays, notamment de ceux de la région;

b) De prendre en considération, en tant qu'aspect essentiel de leurs programmes de développement agricole et d'accroissement de la consommation, la nécessité de résoudre les problèmes de distribution qui se posent;

2. Au secrétariat exécutif et à la FAO:

De continuer, avec la collaboration active des gouvernements des Etats membres, comme tel a été le cas jusqu'à présent, à fournir des renseignements relatifs aux programmes de développement agricole des divers pays de la région et à analyser les rapports qui existent entre lesdits programmes, afin de donner un caractère connexe et complémentaire plus marqué, dans le cadre de la région, au développement économique des groupes de pays.

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Résolution 89 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/398)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) Que pour élever le niveau de vie des habitants de l'Amérique latine, il faut développer la production agricole,